

DEC190607DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225 intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » (LARCA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162803DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Clarisse Lefort déléguée régionale pour la circonscription Île-de-France Villejuif à compter du 1er juin 2017 ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant renouvellement de l'UMR8225, intitulée « Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones » dont le Directeur est Monsieur François Brunet

Vu la décision DEC191004INSHS du 1er avril 2019 portant modification de la décision collective DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 concernant la direction de l'UMR8225 intitulée Laboratoire de Recherches sur les Cultures Anglophones (LARCA), dont la directrice est Madame Cécile Roudeau, et la directrice adjointe est Madame Clarisse Berthezene.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Cécile Roudeau, directrice de l'UMR8225, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cécile Roudeau, délégation de signature est donnée à Madame Clarisse Berthezene, professeur, et à Monsieur Jean-Marie Boeglin, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC171155DR01 du 1^{er} avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} janvier 2019

La déléguée régionale

Clarisse Lefort